



"Devoir ou délit de solidarité, l'action des ONG dans le système d'assistance et d'aide aux migrants et réfugiés"

Palais de l'Europe

Salle 2

**Jeudi 11 avril de 13.00 à 14.00**

Vous sentez-vous préoccupé par la rétention d'enfants migrants en Europe?

Vous étonne-t-il que des organisations de la société civile et leurs membres soient pourchassées ou sanctionnées si elles viennent en aide à des personnes sur leur route migratoire en fournissant une assistance juridique, humanitaire et sociale?

Ou, au contraire pensez-vous que cela corresponde à la nécessité de réglementer les flux migratoires, ce qui devrait être la seule responsabilité de l'État?

Dans tous ces cas, venez discuter du sujet avec:

- Pierre Alain FRIDEZ, Rapporteur Général sur l'arrêt du placement en rétention d'enfants migrants, Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées
- Anna RURKA, Présidente de la Conférence des OING
- Damien CAREME, Maire de La Grande Synte, Lauréat du Prix du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe (tbc)
- Giorgia LINARDI, Responsable du plaidoyer et représentante de l'Italie pour Sea-Watch International
- Dr. Philippe de BOTTON, Président, Médecins du monde France, association de solidarité internationale
- Carla FERSTMAN, Maître de conférences à la faculté de droit de l'Université de l'Essex. Membre du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG de la Conférence des OING
- Daniel GUERY, Coordinateur de la cellule de veille "Migration" de la Conférence des OING